

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Prach AG, en liquidation, Oberuzwil
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 13.03.2007
4.

Echéance de préavis des créances: **04.06.2007**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Jean-Michel Tarchini, liquidateur, Prach AG, bei advokaturbüro Kunz Bühler Jung, Freudenbergstrasse 24, 9242 Oberuzwil
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Ils sont informés que le liquidateur se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée (art. 745 al. 3 CO).

Patrick de Preux, Laurent Besso & Jean Schmidt, Etude des Notaires
1005 Lausanne
(03912916)